



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-06 – 07-02

SÉANCE DU 14 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation : 10 février 2025

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 15

- Étaient présents :

Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoint** ;

Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Bernard GOMBERT, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, Anne THEVENOT, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Jean FABRE, Christiane CAMBEFORT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Agnès CONSTANT, Elodie PAULS

- Procurations : Monique BEC à Monique GIBERT

Christiane CAMBEFORT à Thierry LUCAT

- Secrétaire de séance : Pierre ROSSIGNOL

La séance est ouverte à 18H00.

Délibération n°2025-06 – 07-02 / Demande de subvention à la région au titre du dispositif d'aide à la diffusion culturelle de proximité :

Monsieur le Maire informe que la région Occitanie permet aux communes de moins de 15000 habitants de bénéficier d'une prise en charge de 40% du coût de programmation de spectacles originaux créés et joués par des équipes artistiques locales.

Dans le cadre de sa programmation culturelle estivale 2025, il est proposé de présenter un spectacle éligible à ce dispositif d'aide :

- Spectacle de création du groupe docteur SHNOCK (compositions originales de chansons françaises) – 1^{er} juillet – 1235 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Régional Occitanie pour la programmation ci-dessus.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la programmation du spectacle indiqué,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Occitanie au titre de l'aide à la diffusion culturelle de proximité.

Le Maire

Jean-Luc DARMANIN

Mairie de Saint-Pargoire

Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire

Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com